

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 février 2011

COMPTE RENDU

Présent(e)s : Joseph LE VÉE, Guy JOLLY, Eric CAMBRESY, Armel TOUBOULIC, Françoise DIEULESAINT, Elisabeth DEMOY, Daniel DENIS, Jean ANGÉE, Madeleine BLANCHET, Jérôme LE NOUVEL, Françoise LE FUR, Jean Pierre LE GOFF, Jean Yves LE GUILLOUX, Anne HENRY et Michel JOUAN, Marie Paule MICHEL (suppléante de Danièle GALLERNE), Marie-Christine PERRO (suppléante).

Evelyne THUEUX (DGS Centre Armor Puissance 4), Emilien POILVET (DGS de L'Hermitage), Dominique THOMAS (DGS de Plaintel), Céline BRÉTEL (DGS de Ploëuc) et Béatrice LE LANN (Perceptrice).

Absents excusé(e)s : Danièle GALLERNE, Annie PASCO, Emmanuel FAUCILLON, Lionel LAUBE (suppléant), Olivier PICHON (suppléant).

Nombre de votant(e)s : 16

Secrétaire de séance : Jean Yves LE GUILLOUX

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 20 janvier dernier. Le compte rendu **est adopté à l'unanimité**.

Le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : validation du plan de financement dans le cadre de la DETR.

Le conseil accepte la proposition du président.

Question n°1 : Approbation du compte de gestion

Le président propose aux élus l'adoption du compte de gestion identique au compte administratif 2010.

Le conseil communautaire **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2010.

Question n°2 : Vote du compte administratif 2010

Après présentation du compte administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes, Daniel DENIS, 1^{er} vice président propose aux élus le vote du CA 10.

Budget principal :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	3 130 445,59 €	Dépenses	1 376 134,18 €
Recettes	3 733 256,53 €	Recettes	1 161 994,21 €
Résultats de fonctionnement	+ 602 810,94 €	Résultats d'investissement	- 214 139,97 €

Après délibération, le président ne participant pas au vote, le conseil communautaire **vote à 15 voix pour**, le compte administratif 2010 du budget principal, identique au compte de gestion.

Budget assainissement :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	140 993,41 €	Dépenses	38 556,41 €
Recettes	209 313,74 €	Recettes	20 916,14 €
Résultats de fonctionnement	+ 68 320,33 €	Résultats d'investissement	- 17 640,27 €

Après délibération, le président ne participant pas au vote, le conseil communautaire **vote à 15 voix pour**, le compte administratif 2010 du budget assainissement, identique au compte de gestion.

Budget de la zone :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	1 440 353,98 €	Dépenses	1 469 495,01 €
Recettes	1 354 202,77 €	Recettes	1 288 701,47 €
Résultats de fonctionnement	- 86 151,21 €	Résultats d'investissement	- 180 793,54 €

Après délibération, le président ne participant pas au vote, le conseil communautaire **vote à 15 voix pour**, le compte administratif 2010 du budget de la zone, identique au compte de gestion.

Question n°3 : Affectation des résultats

Le président propose aux élus de déterminer l'affectation des résultats 2010 pour le budget principal et les budgets annexes.

Après délibération, le **conseil décide à l'unanimité pour le budget principal :**

- d'inscrire l'excédent de la section de fonctionnement 2010 sur l'exercice 2011 en recettes d'investissement au chapitre 10 (réserves) pour un montant de 602 810,94 €,

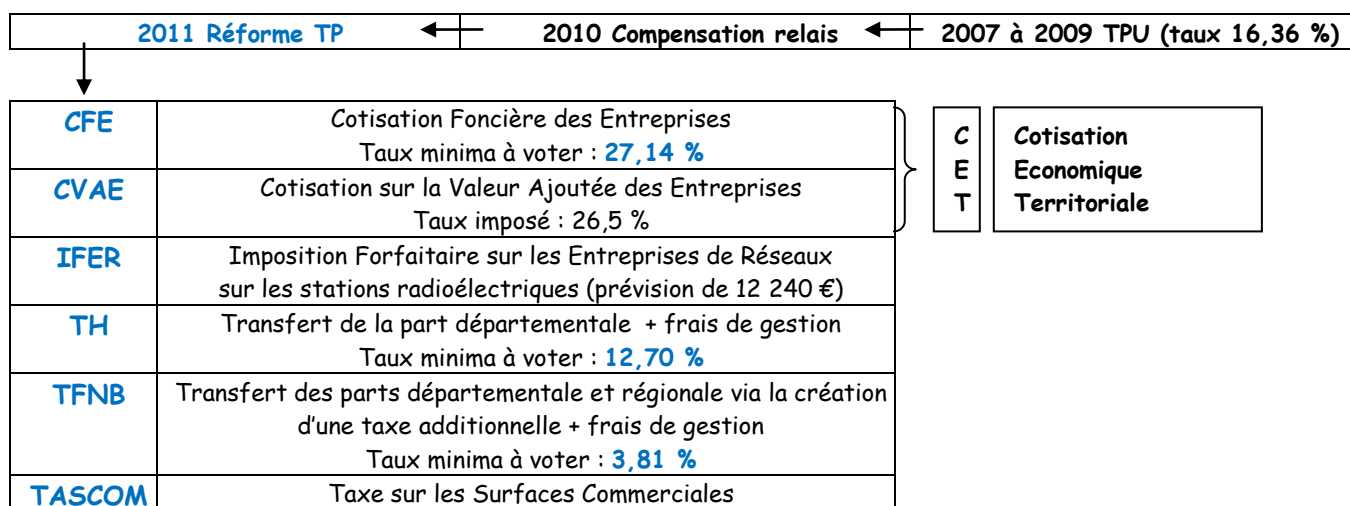
Après délibération, le **conseil décide à l'unanimité pour le budget assainissement de reporter :**

- une partie de l'excédent 2010 de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2011 pour un montant de 37 320,33 €,
- l'autre partie de l'excédent 2010 de la section de fonctionnement en recettes d'investissement sur l'exercice 2011 au chapitre 10 (réserves) pour un montant de 31 000 €.

Question n°4 : Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le président rappelle aux élus le taux de CFE pour l'année 2010 de 16,36 % et propose de voter celui pour l'année 2011.

Béatrice LE LANN, receveur municipal, informe les élus du principe général de la réforme de la taxe professionnelle (TP) et présente le nouveau schéma de financement qui détaille les ressources attendues :



Pour information, il est précisé qu'un Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) est mis en place. Il permettra de prélever « les gains » des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ».

Après délibération, le conseil communautaire **vote à l'unanimité** le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2011 à **27,14 %**.

Question n°5 : Vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH)

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, certaines taxes sont transférées aux communautés de communes dont la part départementale de la TH. Aussi, le président propose aux élus de voter un taux de TH pour l'année 2011.

Après délibération, le conseil **vote à l'unanimité** le taux de taxe d'habitation (TH) à **12,70 %** pour l'année 2011.

Question n°6 : Vote du taux de la Taxe du Foncier Non Bâti (TFNB)

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, une partie des frais d'assiette et de recouvrement de la TFNB est transférée aux communautés de communes. Aussi, le président propose aux élus de voter un taux de TFNB 2011.

Après délibération, le conseil **vote à l'unanimité** le taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) de **3,81 %** pour l'année 2011.

Question n°7 : Vote du budget primitif 2011

Le président et les membres de la commission des finances proposent aux élus de voter le budget primitif principal et les budgets annexes pour l'année 2011 après affectation des résultats.

Gilles ANGEE présente aux élus le budget primitif principal et Evelyne THUEUX, les budgets annexes pour l'année 2011.

Commentaires sur le budget principal :

- **Charges de gestion courante** : on constate une augmentation de 33% relative au festival ZIC'O LOUSTICS (+38 000€), acquisition d'un logiciel Abélium (+7 000 €), études tourisme et OM (+11 000 €), publication (+15 000 €), e-mégalis (+3 500 €), taxes foncières (+2 000 €).
- **Charges de personnel** : augmentation de 6% liée au poste annuel de l'animateur économique et à la GVT (Glissement Vieillesse-Technicité).
- **Participations financières extérieures** : augmentation de 32 % liée au SIG (+11 054 €), Ecole de musique (+14 000 €), aide de 5% aux propriétaires bailleurs (+80 000 €).
- **Amortissements** : intégration de la blanchisserie (+38 000 €).

Le président rappelle les chiffres et résultats des CA de 2007 à 2010 et précise que chaque année l'excédent de fonctionnement sur le budget principal diminue.

En effet, un prêt du budget principal au budget de la zone sera réalisé sur deux ans d'un montant total de 1 442 000 € pour le projet d'aménagement du parc du Grand Plessis. Aussi, la vente des terrains aux entreprises est impérative à court terme, afin que le remboursement du prêt de la zone au budget général permette de dégager une marge de manœuvre pour de futurs projets d'investissement.

Après délibération, le budget primitif principal pour l'année 2011 est **voté à l'unanimité** comme suit :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 873 735 €

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 019 034 €.

Après délibération, le budget annexe assainissement pour l'année 2011 est **voté à l'unanimité** comme suit :

Budget annexe d'assainissement :

Section d'exploitation : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 204 914 €.

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 51 654 €.

Après délibération, le budget annexe de la zone pour l'année 2011 est **voté à l'unanimité** comme suit :

Budget annexe de zone :

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 989 694 €.

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 934 582 €.

Question n°8 : Admission en non valeur

La vice présidente, Françoise LE FUR, propose à l'assemblée de voter l'admission en non valeur qui correspond à des redevances d'ordures ménagères.

Après délibération, le conseil **accepte à l'unanimité** l'admission en non valeur d'un montant de **567,69 €** relative à des redevances d'ordures ménagères de 2006 - 2007 - 2009 et 2010.

Question n°9 : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe

Une auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe du Pré Câlin remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2011.

Aussi, le président propose d'une part, la création de ce poste et d'autre part, la modification du tableau des effectifs communautaires.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité** :

- **de créer** un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2011,
- **de modifier** le tableau des effectifs communautaires.

Question n°10 : Validation du plan de financement dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le président informe les élus du nouveau dispositif d'aide financière de l'Etat en direction des communes et des EPCI : la DETR.

Certaines opérations d'investissement sont éligibles à cette dotation notamment des projets d'assainissement et de développement économique.

Aussi, il est proposé aux élus de solliciter la DETR pour les travaux d'aménagement du Parc du Grand Plessis et de valider le plan de financement s'y rapportant.

Après délibération, le conseil **à l'unanimité approuve** ce projet, **sollicite** la préfecture pour l'octroi d'une DETR, **autorise** le président à signer les actes à venir et **valide** le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes de dépenses	Montants HT en Euros	Concours financiers	Montants HT en Euros	%
Travaux d'aménagement	1 200 000 €	DETR	327 600 €	18
Travaux dévoiement AEP	49 000 €	Région	400 400 €	22
Travaux d'adaptation des réseaux assainissement :	451 000 €	Conseil général (contrat de territoire)	163 800 €	9
- modification de la canalisation	328 900 €			
- renforcement de la canalisation	41 600 €			
- création d'un bassin tampon	80 500 €			
Travaux des réseaux d'électricité et de gaz (SDE)	120 000 €	Centre Armor Puissance 4	928 200 €	51
TOTAL	1 820 000 €	TOTAL	1 820 000 €	100

Question n°11 : Informations diverses

1 - Extension du parc d'activités du Grand Plessis :

Le président informe les élus de l'évolution du dossier d'aménagement (permis 1) et détaille les partenariats (groupement de commande, convention...) avec le SDAEP relatifs à l'assainissement et à la conduite d'eau potable.

a) Problématique de la capacité de transfert des EU

Le président rappelle en amont, la convention du 01/01/2008 avec le SIVOM de la Baie relative au déversement des eaux usées et du droit d'entrée remboursable par la CDC par des annuités de 57 649 € à compter de 2011 (25 619 € de 2008 à 2010).

Modification de la canalisation des EU entre Magenta et Brandéhaut en longeant la future rocade briochine et création d'une conduite entre la Crarée et le Perray

- un scénario a été retenu suite à une étude élaborée par SAFEGE,
- un groupement de commandes a été réalisé avec le SDAEP (convention) pour les travaux,
- une CAO commune s'est réunie en août 2010 pour attribuer le marché,
- le montant du marché pour la partie CDC s'élève à 328 915 € HT comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Renforcement de la conduite de Brandéhaut à Yffiniac en partenariat avec le SIVOM de la Baie (compétence reprise par St Briec Agglo au 01/01/2011)

- convention avec le SIVOM de la Baie pour une participation financière de 41 600 € HT qui correspond à un droit d'usage de la canalisation de 16,7 %

b) Problématique de la conduite d'eau potable

Le président rappelle que le projet d'extension est traversé par deux conduites d'alimentation en eau potable du Syndicat Mixte du Tertre Montorin (SDAEP au 01/01/2011).

Pour le permis 1, il convient de déplacer une partie de la canalisation en fonte de diamètre 250 mm pour la mettre en limite de la zone à aménager.

Le maître d'ouvrage de cette opération est le SDAEP qui prévoit prochainement le lancement d'une consultation dont le coût des travaux est estimé à 82 000€ HT.

La participation financière de la CDC est prévue à hauteur de 60 % soit environ 49 000 € HT.

2 - Réflexion sur la présentation du Document d'Aménagement Commercial le 27 janvier dernier par Cibles & Stratégies.

Le président souhaite que la collectivité débattenne sur la politique commerciale à appliquer sur le territoire en tenant compte :

- du problème de centralité des commerces,
- de l'aménagement à envisager,
- des pistes à dégager,
- du choix des commerces.

3 - Questionnaire des étudiants de la Ville Davy

Dans le cadre de leur formation en BTS ACSE (Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation), les professeurs et les étudiants de la Ville Davy à Quessoy, souhaitent réaliser un questionnaire en ligne (via internet) en direction des élus municipaux.

Outre la gestion en ligne de l'enquête, les étudiants sensibilisés au développement local, ont choisi d'interroger les élus sur la communauté de communes. Ils proposent aussi, une rencontre individuelle avec un élu sur une compétence ciblée afin d'échanger sur cette dernière.

Après discussion, la démarche suivante est arrêtée :

- **semaine 9** : diffusion du questionnaire en ligne aux élus municipaux,
- **le 14 mars 2011** : date butoir pour retourner le questionnaire,
- entretien individuel **le mercredi 23 mars** comme suit :
 - ⇒ à 14h à la CDC : Françoise DIEULESAINT pour la compétence *enfance jeunesse*
 - ⇒ à 15h à la CDC : Françoise LE FUR pour la compétence *environnement*
 - ⇒ à 16h à la CDC : Marie Christine PERRO pour la compétence *culture*
- **le mardi 12 avril à 18h30** à la Ville Davy : restitution de l'enquête par les étudiants.

4- Point sur l'étude diagnostique du SPANC

Suite à la commission environnement et à la rencontre avec le prestataire Sani Ouest, Françoise LE FUR transmet aux élus les documents suivants :

- les représentations graphiques de chaque commune déterminant le pourcentage du classement des installations d'ANC,
- les représentations graphiques de chaque commune représentant le pourcentage des diagnostics réalisés et non réalisés,
- le compte rendu de la commission environnement du 9 février dernier,
- le compte rendu du comité de pilotage du 16 février dernier.

5- Calendrier des réunions

- Mercredi 2 mars à 18h à la CDC : commission communication et tourisme
- Lundi 14 mars à 11h à la CDC : commission d'appel d'offres pour le marché de travaux du Grand Plessis
- Lundi 14 mars à 14h à la CDC : bureau communautaire
- Samedi 26 mars à 12h à la salle des fêtes de Plainel : réception du minibus Visio Com
- Samedi 9 avril en matinée à la CDC : signature du CEJ avec la CAF
- Lundi 11 avril à 15h à la CDC : bureau communautaire
- Jeudi 14 avril à 18h à la CDC : conseil communautaire

Le président,
Joseph LE VEE,

Le secrétaire de séance,
Jean Yves LE GUILLOUX,